



AVRIL 2020

Calendrier de vos obligations sociales et fiscales

06

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de mars 2020 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

DEMANDE DE REPORT POSSIBLE.

10

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de mars 2020 et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

PAS DE REPORT POSSIBLE.

15

TAXES SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de mars 2020. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

DEMANDE DE REPORT POSSIBLE.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - PASRAU

Date limite pour la télédéclaration DSN de mars 2020 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

PAS DE REPORT POSSIBLE.

TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en mars (redevables mensuels) ou les salaires payés au cours du 1er trimestre (redevables trimestriels), à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

DEMANDE DE REPORT POSSIBLE.

30

ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 31/01/20

Date limite de souscription de :

• La déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés)

Délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;

• La déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;

• La télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).



DATE LIMITE DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT DE LA TVA

Les dates limites de dépôts des déclarations mensuelles, trimestrielles et des acomptes sont comprises **entre le 15 et le 24 du mois.**

Le centre des impôts des entreprises dont dépend l'entreprise pourra communiquer au dirigeant la date limite de dépôt des déclarations de TVA applicable à son entreprise.